

Les femmes sont capables de violences comme les hommes. Mais la leur reste peu documentée, parfois moquée, et réprimée en amont, observe une sociologue. Entretien

La violence des femmes, un tabou?

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE HARTMANN

Société ► Les femmes occupent rarement les boxes des cours pénales ou les cellules des prisons. Elles restent minoritaires dans la police ou dans l'armée. D'abord définies comme des victimes, les femmes ont-elles même le droit d'être violentes? Quand elles le sont, la sanction est-elle la même que celle des hommes? Et comment les mères infanticides sont-elles perçues? Coline Cardi, sociologue du genre, a consacré une partie de ses recherches à la déviance, et codirigé avec Geneviève Pruvost *Penser la violence des femmes*. Cet ouvrage collectif qui réunit des études historiques, anthropologiques, sociologiques, linguistiques et littéraires, veut dénaturaliser, historiciser et politiser la violence des femmes. Coline Cardi intervenait samedi 14 janvier dans le cadre du festival *Ecrire, pour, contre, avec le genre*, organisé par la Maison de la littérature et Rousseau, à Genève. Entretien

Pourquoi consacrer un livre à la violence des femmes?

Coline Cardi: Contrairement à ce que l'on peut croire, cette violence n'est pas taboue: la littérature regorge de figures qui ont laissé une empreinte très forte dans l'imaginaire collectif – Médée, les mères maquerelles, les Amazones. Mais quand il s'agit de penser cette violence, on s'aperçoit que les sciences sociales disposent de très peu d'outils.

Quand Cécile Dauphin et Arlette Farge ont publié un livre sur la question en 1997, elles se sont heurtées au silence de la science – encore très androcentrée – autant qu'à celui des féministes. Pour celles-ci, la violence des hommes était si écrasante qu'étudier celle des femmes n'avait pas d'intérêt. Depuis, la situation a changé: beaucoup de travaux ont été consacrés aux violences masculines, mais aussi au trouble dans le genre, avec notamment la question de la transidentité. Ce livre veut redonner aux femmes leur statut de sujet, et leur droit à la violence comme une dimension possible de leur existence.

Si la violence des femmes reste peu évoquée, c'est aussi qu'elle est nettement plus marginale.

En effet, les femmes sont statistiquement peu présentes dans l'univers pénal: en France, elles représentent 3% seulement des personnes incarcérées. C'est aussi que leur violence est plus réprimée en amont.

De plus, la sociologie de la déviance est centrée sur les hommes. Les femmes sont peu prises en compte jusque dans la manière de définir la violence et les policiers ont peu en tête qu'un délinquant peut être une délinquante. Il y a donc un sous-enregistrement de ces violences.

Les femmes bénéficieraient-elles d'un traitement préférentiel?

Elles sont en effet moins sanctionnées. Notamment parce

que leur violence est pathologisée. Les jeunes filles seront davantage prises en charge au niveau éducatif pour les resocialiser, notamment au regard de normes de genre relativement traditionnelles. Un contrôle social se solde ainsi par un autre. Cette socialisation des femmes à la discipline et à la douceur, pensées comme des attributs du féminin, s'observe dès l'enfance et passe par une surveillance accrue des corps. Sur les terrains des équipes féminines de football, on constate très peu d'actes de violence. Des sociologues se sont demandés pourquoi et ils ont réalisé que lors de ces matchs, les arbitres sifflent très tôt. Le contrôle social est extrêmement efficace...

Mais en effet: sur le terrain judiciaire, ces formes de protection réactives ce qui a fondé la justice des mineurs; un-e délinquant-e est d'abord un enfant en danger.

A noter que cette protection est relative et ne concerne pas toutes les femmes: pénalement, celles qui portent atteintes à leurs enfants prennent lourd, comme les filles qui se masculinisent: pour bénéficier d'un traitement particulier, il faut se conformer à une certaine vision de la féminité.

Vous évoquez la question des infanticides. Comment comprendre ces crimes?

Il faut s'intéresser à leur logique sociale et éviter les lectures psychiatriques, individuelles, qui posent ces femmes comme des monstres. Je pense que les infanticides ont beaucoup à voir avec l'énorme difficulté du *care* – et donc avec la division sexuée du travail. Le poids du travail domestique, largement assuré par les femmes est très sous-estimé. Aujourd'hui, une femme, ou plutôt certaines femmes,

peuvent thématiser cette difficulté et chercher de l'aide. Largement pas toutes. Historiquement, les néonaticides ont d'ailleurs constitué une forme de régulation des naissances. C'est encore parfois le cas, de la part de femmes qui ont peu accès à contraception, comme le montrent les travaux de la sociologue Julie Ancian.

En matière de violences domestiques, on oppose souvent les coups physiques des hommes aux coups psychologiques des femmes.

En suggérant aussi que ceux-ci seraient bien plus importants. Dans notre ouvrage, nous nous sommes cantonnées aux violences physiques. Précisément pour sortir de l'idée que la violence féminine serait avant tout psychologique. Sur ce point, on observe une perception différenciée de la violence, qui attribue aux femmes l'idée d'une violence psychologique qui leur serait propre. Dès qu'une femme hausse la voix, elle peut être perçue comme violente; pas un homme. En matière de violences domestiques, une idée répandue veut que les hommes portent moins plainte. Les études montrent en réalité qu'ils se considèrent très tôt comme victimes de violence, là où le seuil de tolérance est beaucoup plus important pour les femmes victimes.

Ogresses, kamikazes, criminelles, que montrent ces figures de l'imaginaire collectif?

Dans une perspective d'analyse classique, ces figures doivent évidemment être distinguées car elles répondent à des logiques très différentes. Mais elles ont toutes une dimension politique, qu'elles soient émanicipatoires ou défensives. Dans l'espace de la fiction, elles vont

permettre de renverser l'ordre du genre et de questionner les frontières sociales construites autour des sexes de l'état civil. Dans l'espace réel, elles sont l'occasion d'observer l'instrumentalisation qui est faite des violences féminines: la figure des «furies de la guillotine», surgie tardivement, a associé les «tricoteuses» (les femmes du mouvement populaire de la Révolution française) au sang et à la mort pour nourrir un discours à la fois antirévolutionnaire et sécuritaire – à destination des jeunes filles.

La violence des femmes s'exerce aussi contre elles-mêmes.

En effet, d'un point de vue statistiques, les femmes portent davantage atteintes à elles-mêmes: par exemple, elles sont surreprésentées parmi les personnes auteures de tentatives de suicide. On songe également à certaines maladies psychiques comme l'anorexie. Là encore, il est important d'y voir l'expression de phénomènes sociaux. Cela renvoie à des formes de socialisation très genrées (s'en prendre à soi-même plutôt qu'à l'autre). Ces violences constituent une forme de remise en cause de l'ordre social. Malheureusement, elles sont souvent renvoyées au domaine privé, analysées au travers des catégories de la psychologie. Pour vous donner un exemple, lorsque j'enquêtai en prison, une des femmes détenues avait entamé ce qu'elle nommait elle-même une grève de la faim: elle avait décidé de ne plus se nourrir car elle jugeait sa peine et les conditions carcérales injustes. Ce geste de protestation a été interprété comme une forme d'anorexie par l'administration pénitentiaire – une manière de dépolitiser son geste.

Les jeunes femmes ont-elles le même rapport à la violence que leurs mères?

Historiquement, les violences de femmes, notamment quand elles sont commises en groupe, engendrent une panique morale constante. Depuis le XIX^e siècle, les «bandes de filles» resurgissent régulièrement et on redécouvre à chaque fois que les femmes peuvent faire usage de la violence. En réalité, les chiffres produits par les institutions pénales montrent que les femmes d'aujourd'hui ne sont pas plus violentes que celles d'hier. La proportion de femmes parmi les populations arrêtées et condamnées est très stable depuis un siècle. En revanche, on peut penser que pour les jeunes générations, et dans certains milieux sociaux, le jeu sur les identités de genre est davantage possible aujourd'hui. Et que la violence peut entrer dans le répertoire d'action des filles, ce qui était sans doute moins le cas auparavant.

C'est-à-dire?

En écrivant ce livre, notre propos n'était pas de prôner la violence comme outil d'émancipation. Il est des violences qui n'ont rien d'émancipateur. Il faut toutefois reconnaître que l'égal accès au pouvoir de violence est un combat nécessaire. Tout l'ouvrage montre que les femmes sont renvoyées à l'a-violence, au sens privatif du terme. Leur donner accès au pouvoir de violence ne veut pas dire qu'elles en feront usage. Par contre, cela remet en cause l'économie genrée de la menace en usage dans nos sociétés, qui distribuent de façon asymétrique les pouvoirs et les vulnérabilités supposées. I

Coline Tardi, Geneviève Pruvost, *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2017.



L'établissement pénitentiaire de Hindelbank, dans le canton de Berne, est la seule prison de Suisse à accueillir uniquement des femmes. KEYSTONE



«Dès qu'une femme hausse la voix, elle peut être perçue comme violente; pas un homme»

Coline Cardi